



# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## RÈGLEMENT, ORGANISATION, NOTATION

### 1. OBJECTIF ET PRINCIPES

Les trophées NSI récompensent **des projets informatiques réalisés par les lycéennes et les lycéens** durant leur scolarité **dans le cadre de l'enseignement de spécialité « numérique et sciences informatiques »** (NSI).

Ce concours s'adresse aux établissements scolaires suivants :

- Les lycées publics d'enseignement général.
- Les lycées d'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale.
- Les lycées français à l'étranger uniquement rattachés au réseau de l'AEFE.

Les principes généraux du concours sont :

- Une organisation par région académique, avec un/des lauréat(s) dans chaque région en fonction des catégories. A noter :
  - La région Ile-de-France sera représentée par ses 3 académies du fait de leurs tailles et spécificités.
  - Les Départements & Régions d'Outre-Mer (DROM) constitueront un seul territoire.
  - Les collectivités d'Outre-Mer (COM) constitueront un seul territoire.
  - Les lycées français à l'étranger représenteront deux territoires du fait de leur éloignement géographique : zone Amérique / Europe / Afrique et zone Océan Indien / Proche et Moyen Orient / Asie.

Ainsi, nous avons **19 territoires** : 12 régions académiques, 3 académies franciliennes, les Départements & Régions d'Outre-Mer (DROM), les collectivités d'Outre-Mer (COM), les lycées français à l'étranger (AEFE) répartis en deux zones géographiques.

- 2 à 6 prix potentiels par territoire. Seul le prix du meilleur projet doit être a minima décerné ;
- La remise des prix nationaux pour l'ensemble des 6 catégories aura lieu le vendredi 09 juin 2023, au format hybride.

## 2. ORGANISATION DU CONCOURS

### A) LES JURYS

- Des jurys sur les 19 territoires identifiés sont chargés de désigner les lauréats des différents prix. Ils sont composés, dans chaque territoire, des IA-IPR référents NSI, d'enseignants de NSI, de représentants des DANE, de professionnels du numérique, d'étudiants et de formateurs du DIU EIL (...).
- Les jurys sur les territoires seront constitués et coordonnés par la cheffe de projet désignée sur ces actions, Mélissa Cottin (Talents du numérique).
- Les jurys régionaux délivrent à minima le prix du « meilleur projet Première » et le prix du « meilleur projet Terminale ». Il est recommandé de décerner l'ensemble des prix potentiels, mais cela est à la discrétion du jury, en fonction de la qualité et de la quantité des projets décernés ;
- Un projet ne peut être lauréat que dans une catégorie.
- Un jury national, composé de représentants des membres du COPIL, désignera les lauréats nationaux de l'ensemble des prix. Seuls les lauréats régionaux sont éligibles aux prix nationaux.

### B) LE CALENDRIER DU CONCOURS

Lancement de la plateforme et des inscriptions	03 janvier 2023
Lancement de la communication officielle	Mi-janvier 2023
Clôture des inscriptions – dépôt des dossiers	28 avril à 23h59
Finales régionales – Délibération des jurys	Du 15 au 24 mai
Finale nationale – Délibération des jurys	Vendredi 02 juin 2023
Finale nationale – Remise des prix	Vendredi 09 juin 2023, de 14h à 16h

## 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

### A) LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier/le projet présenté :

- Est déposé sur une plateforme dédiée par l'enseignant ou l'enseignant NSI ;
- Est réalisé par une équipe de 2 à 5 élèves maximum, d'un même niveau scolaire et d'un même établissement ;
- Est une candidature générale, non spécifique à un prix.

Le dossier de candidature comprend impérativement les éléments suivants :

**1 - Un résumé du projet en 500 caractères maximum.**

**2 - Une description écrite comportant :**

(4 pages max - Format PDF obligatoire, selon modèle fourni)

- o Présentation globale du projet
- o Organisation du travail
- o Présentation des étapes du projet
- o Validation de l'opérationnalité du projet/ de son fonctionnement
- o Ouverture : idées d'amélioration, de diffusion et pistes de développement

### **3 - Une présentation orale en vidéo (durée : deux minutes MAXIMUM).**

A déposer sur Peertube Apps (lien d'accès : [portail.apps.education.fr](http://portail.apps.education.fr))

La vidéo doit comporter les éléments suivants :

- o Présentation de chaque membre de l'équipe et leur rôle ;
- o Présentation du projet présenté au concours ;
- o Une exécution/démonstration du projet développé ;

### **4 - Une photo de l'équipe (Format PNG ou JPEG)**

### **5 - Le code source et la documentation technique**

A déposer par l'enseignant ou l'enseignante sur une forge dédiée :

<https://forge.aeif.fr/trophees-nsi/>

*La création d'un compte est nécessaire pour se connecter à la forge.*

Le dépôt devra respecter le cahier des charges associé à la forge, et respecter la nomenclature suivante :

- les codes sources et autres ressources, dans un répertoire nommé sources.
- la documentation complète, dans un répertoire nommé doc.
- le protocole d'utilisation et les pré-requis de lancement et de fonctionnement du projet (spécifier le protocole d'utilisation Linux et/ou Windows)

### **Points importants**

- Le projet doit s'inscrire dans le programme de l'enseignement de spécialité NSI suivi par les élèves (première ou terminale).
- Le projet doit être développé uniquement dans les langages du programme NSI.
- Les projets seront placés sous licence libre afin de pouvoir être testés, utilisés, adaptés et améliorés par l'ensemble de la communauté.
- Le code du projet sera placé sous licence libre GPL v3+ et le texte sous licence Creative Commons CC By-Sa.
- Les bibliothèques et les sources utilisées sont à mentionner obligatoirement.
- Les élèves doivent impérativement détailler la nature du code : création originale, exploitation de codes existants et identification des autrices ou des auteurs.
- En cas d'utilisation de bibliothèques externes non mentionnées, le dossier sera considéré comme incomplet, et non transmis aux jurys.
- L'enseignante ou l'enseignant assure que le code est fonctionnel et d'une taille raisonnable (dans les limites de capacité de la forge).

### **A noter :**

- Les vidéos produites et les projets présentés par les lauréats seront des ressources mobilisables par les partenaires et le corps enseignant pour promouvoir la spécialité NSI.
- Une autorisation de droit à l'image et/ou de la voix et d'utilisation des projets réalisés signée par l'autorité parentale pour les élèves mineurs ou par l'élève majeur est à joindre au dossier pour tous les élèves inscrits au concours.

## B) LES CRITÈRES/LA GRILLE D'ÉVALUATION

	Répartition des points
<b>Présentation du projet</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Projet inscrit dans le programme NSI (première ou terminale)</li><li>• Idée globale - Originalité et créativité</li><li>• Organisation du travail : composition de l'équipe, rôles, et répartition des tâches</li><li>• Ouverture : idées d'amélioration, pistes de développement, analyse critique</li><li>• Respect des consignes</li></ul>	<b>30</b>
<b>Fonctionnement et opérationnalité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité et structure du code</li><li>• Reproductibilité de la démonstration</li><li>• Test et validation - correction des bugs</li></ul>	<b>40</b>
<b>Communication et qualité du dossier</b> Documentation et lisibilité du projet/du programme présentés <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation écrite</li><li>• Présentation orale</li><li>• Démonstration du projet</li></ul>	<b>30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Une attention particulière sera accordée au sujet de la mixité, dans la constitution des équipes et/ou dans les projets.

## 4. PRIX ET RÉCOMPENSES

### A) LES PRIX DÉCERNÉS

- **Prix du meilleur projet Première** : projet ayant obtenu la moyenne des notes de l'ensemble des jurés la plus élevée, parmi les projets de Première.
- **Prix du meilleur projet Terminale** : projet ayant obtenu la moyenne des notes de l'ensemble des jurés la plus élevée, parmi les projets de Terminale.
- **Prix spécial du jury** A la discrétion du jury. Ex : coup de cœur, un beau projet mais ne répondant pas à l'ensemble des critères demandés (...)
- **Prix de la créativité** : projet et/ou dossier ayant une dimension créative et originale.
- **Prix de l'ingénierie** : projet ayant une dimension technique et scientifique forte.
- **Prix de l'initiative citoyenne** : projet à dimension ou impact social ou sociétal

### B) LES RÉCOMPENSES

Des lots uniquement pour les lauréats nationaux et les lycées des lauréats

Prix	Projet lauréat *	Etablissement*
Prix du meilleur projet Première	500 €	250 €
Prix du meilleur projet Terminale	500 €	250 €
Prix spécial du jury	500 €	250 €
Prix de la créativité	500 €	250 €
Prix de l'ingénierie	500 €	250 €
Prix de l'initiative citoyenne	500 €	250 €

\* La récompense est donnée sous forme de lots d'une valeur de :